

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 18-01 du 19 octobre 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES SE DÉROULANT EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTIONS – RAPPORT N°3

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°18-2 du 23 mars 2023 fixant les critères d'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant dans le département,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes aux partenaires pour l'organisation de manifestations sportives ou de loisirs se déroulant en Seine-Saint-Denis :

- **Catégorie 1 : manifestations d'envergure :**

* **Flash de La Courneuve**

9 000 euros



Finale de championnat d'Europe des clubs Champions, le 24 juin 2023

* **Saint-Denis émotion** 20 000 euros

La voie royale, le 5 novembre 2023

• **Catégorie 2 : compétitions fédérales de niveau national ou régional :**

* **Compagnie d'Arc Montfermeil** 5 000 euros

Championnat de France beursault tir à l'arc 2023, le 1 octobre 2023

* **Villepinte tennis** 4 000 euros

Tournoi du circuit National des grands tournois 2023, du 18 février au 12 mars 2023

• **Catégorie 3 : manifestations à caractère départemental :**

* **Association sportive de Bondy** 3 000 euros

Tournoi international de Judo, les 18 et 19 novembre 2023

* **Association Villemomble Sports** 7 500 euros

16^e Tournoi international d'escrime handi-valide, les 18 et 19 novembre 2023

* **Bobigny aviron sport et loisirs (B.A.S.L.)** 5 000 euros

Challenges aviron indoor villes est ensemble, du 1^{er} au 31 juillet 2023

* **Livry-Gargan athlétisme** 4 500 euros

Foulées Livryennes 2023, le 8 octobre 2023

Montfermeil tennis 93 (MT 93) 9 000 euros

Tournoi international de tennis en fauteuil, du 19 au 22 octobre 2023

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Flash de La Courneuve,
- Saint-Denis émotion,
- Association sportive de Bondy,
- Association Villemomble sports,
- Montfermeil tennis 93 ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.